

Conseil Communautaire du jeudi 27 mars 2025 - 18h00

1. Installation de Mme Michèle DUFFOUR, Maire de Bénac, en tant que Conseillère Communautaire.
2. Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 16 janvier 2025 : approuvé à l'unanimité.
3. Information sur les décisions prises par le Président et par le Bureau Communautaire des 4 et 27 février 2025 dans le cadre des délégations consenties par le Conseil de Communauté.
4. Présentation du Plan InterCommunal de Sécurité (PICS).
5. Projets de délibérations.

Délib N°	Objet	Vote
1	DM N°1 BP	Adopté à l'unanimité
2	Vote des taux d'imposition de la TFBA, de la TFNBA, de la THA et la CFE unique	Adopté à l'unanimité
3	Vote du compte financier unique (CFU) 2024 du BA Téléports et locations d'immeubles	Adopté à la majorité (1 NPPV)
4	Délibération d'affectation du résultat 2024 pour le BA Téléports et location d'immeubles	Adopté à l'unanimité
5	Vote du budget primitif 2025 du BA Téléports et location d'immeubles	Adopté à l'unanimité
6	DM N°1 2025 BA Hôtels d'entreprises et BA Eau	Adopté à l'unanimité
7	Approbation de l'avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition des pistes VTT du Pic du Jer	Adopté à l'unanimité
8	Vélo-route 81 : Restitution du Chemin de Rieulhès à la commune de Saint-Pé-de-Bigorre	Adopté à l'unanimité
9	Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion saisonnière d'une base nautique au lac Gubinelli située sur les communes de Bours et de Bazet	Adopté à l'unanimité
10	Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la base Sport Nature à Saint-Pé-de-Bigorre et du stade d'eaux vives du Pont des Grottes	Adopté à l'unanimité

11	Approbation d'un avenant à la convention de service commun d'entretien communal et de sentiers de randonnées sur le secteur de l'ex Communauté de Communes du Montaigu	Adopté à l'unanimité
12	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de service relative à l'animation de politiques contractuelles portées par le PETR Plaines et Vallées de Bigorre	Adopté à l'unanimité
13	Mise à disposition partielle de service entre la CA TLP et la Ville de Lourdes pour les ZAE du Monge et de Saux	Adopté à l'unanimité
14	Présentation du Rapport Social Unique (RSU)	Adopté à l'unanimité
15	Approbation d'avenants entre la Ville de Tarbes et la CATLP suite au transfert de la compétence eau et assainissement	Adopté à l'unanimité
16	Intégration des réseaux d'eau potable et assainissement du lotissement "PERSPECTIVE" à BARBAZAN DEBAT au domaine public.	Adopté à l'unanimité
17	Intégration du réseau d'assainissement des eaux usées - Lotissement La Chartreuse - Rue Lucie AUBRAC - AUREILHAN	Adopté à l'unanimité
18	Vote de la fiscalité 2025 sur les ordures ménagères - TEOM/TEOMI	Adopté à l'unanimité
19	Proposition d'échelonnement des arriérés au titre du traitement des eaux pluviales en station d'épuration et de l'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales pour les années 2020 - 2024.	Adopté à la majorité
20	Vote du produit de la taxe GEMAPI 2025	Adopté à la majorité
21	PCAET- modification du programme d'actions 2025	Adopté à l'unanimité
22	Convention de mise à disposition partielle de service suite au retrait de la CATLP du SPANC de l'ADOUR.	Adopté à l'unanimité
23	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et la pose du réseau d'eau potable sur le nouveau pont Peyramale.	Adopté à l'unanimité
24	Modification du règlement de l'assainissement non collectif et des tarifs associés.	Reporté
25	Intégration du réseau d'eau potable du lotissement du MARILOU à HORGUES (65310).	Adopté à l'unanimité
26	Approbation de la convention particulière de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) au titre de l'année 2024	Adopté à la majorité
27	Approbation du compte financier unique 2024 - Transports	Adopté à la majorité (1 NPPV)

28	Affectation du résultat 2024 - Transports	Adopté à l'unanimité
29	Budget Primitif 2025 - Transports	Adopté à l'unanimité
30	Charte du bénévole - Bibliothèques	Adopté à l'unanimité
31	Modification du Règlement Intérieur pour le Réseau des Enseignements Artistiques Musique et Danse	Adopté à l'unanimité
32	Adhésion Initiative Pyrénées pour 2025	Adopté à la majorité (1 NPPV)
33	Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la CATLP en 2024	Adopté à l'unanimité
34	Régularisation des références cadastrales concernant la levée d'option d'achat dans le cadre du crédit-bail entre la CATLP et la Coopérative du Haricot Tarbais	Adopté à l'unanimité
35	Modification du règlement intérieur des aires permanentes d'accueil pour gens du voyage	Adopté à l'unanimité
36	Actualisation des crédits de paiement ouverts au BP 2025 pour les autorisations de programme 202402 "fonds de concours aux communes 2024" et 202403 "fonds d'aide aux communes pour catastrophes naturelles et travaux d'urgences pour intempéries"	Adopté à l'unanimité
37	Attribution du Fonds d'Aide aux Communes 2025	Adopté à l'unanimité
38	Attribution d'une aide exceptionnelle au titre des travaux d'urgence suite aux intempéries à la commune de Cheust	Adopté à l'unanimité

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.001

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : DM N°1 BP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération la délibération n°2 du Conseil communautaire du 16 janvier 205 relative au vote du budget primitif du budget principal.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par rapport au budget primitif du budget principal 2025, des ajustements s'avèrent nécessaires. Ces inscriptions budgétaires s'inscrivent en recettes et en dépenses à la somme de 2 449 556,00 € de la manière suivante :

Total général en RECETTES	2 449 556,00
Total général en DEPENSES	2 449 556,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
	021	Virement de la section de fonctionnement	1 193 290,00
16	1641-020	Emprunt en euros	- 631 274,00
		TOTAL	562 016,00

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
21	2158-PTAR-ESOR-323	Autres installations, matériel et outillages techniques : matériels de secourisme pour les piscines	4 000,00
204	2041412-POLC-OP 47	AP 202402 : Fonds de concours aux communes 2024 : réajustement des crédits ouverts en CP au BP 2025	268 016,00
	2041412-POLC-OP 45	AP 202303 : Fonds d'aide aux communes pour catastrophes naturelles et travaux d'urgences intempéries : réajustement des crédits ouverts en CP au BP 2025	30 000,00
	2041582-ECO-825	Subvention d'équipement : Syndicat Mixte Pyrénia réajustement suite au vote du BP	260 000,00
		TOTAL	562 016,00

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
731	73111-020	Contributions directes : taxes foncières et d'habitation : CFE, TFPNB, TAFNB, et TH	835 819,00
	73113-020	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	- 25 078,00
73	73114-020	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	30 245,00
	73133-7212	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Délibération du conseil syndical du Symat en date du 17 mars 2022)	465 000,00
	73136-735	Taxe GEMAPI	35 000,00
	7318-020	Fraction TVA en compensation de la suppression de la THRP – régularisation 2024	21 070,00
	7351-020	Fraction TVA en compensation de la suppression de la THRP - réajustement 2025	61 183,00
74	7318-020	Fraction TVA en compensation de la suppression de la CVAE - régularisation 2024	62 160,00
	7352-020	Fraction TVA en compensation de la suppression de la CVAE - réajustement 2025	61 901,00
	74832-020	Allocations compensatrices au titre de la Cotisation Foncières des Entreprises	329 280,00
	74834-020	Allocations compensatrices au titre des taxes foncières	10 960,00
		TOTAL	1 887 540,00

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
011	60632 - INFO-020	Fournitures de petit équipement : réajustement de crédits par rapport au BP demandés par le service informatique	2 000,00
	611-INFO-020	Contrat de prestations de services : réajustement de crédits par rapport au BP demandés par le service informatique	25 000,00

	617 - LECP-313	Etudes et recherches : réajustement de crédit par rapport au BP 2025	12 750,00
	6156-INFO-020	Contrat de maintenance : réajustement de crédits par rapport au BP demandés par le service informatique	37 000,00
	6188 -FIN-020	Autres frais divers (réserve)	50 000,00
	6262-INFO -020	Frais de télécommunications : réajustement de crédits par rapport au BP demandés par le service informatique - frais liés au maintien des lignes durant le changement de marché	20 000,00
012	6474-RH-020	Versement autres œuvres sociales : CE de Lourdes réajustement de crédits pour non-paiement sur 2024	6 500,00
65	65818-INFO-020	Informatique en nuage : réajustement de crédits par rapport au BP demandés par le service informatique	18 000,00
	65548-7212	Contribution aux organismes de regroupement : Syndicat SYMAT réajustement suite au vote du BP	465 000,00
	65568-ECO-825	Contribution aux organismes de regroupement : Syndicat Mixte Pyrénia réajustement suite au vote du BP	53 000,00
	65568-ENV-735	Contribution aux organismes de regroupement : SGLB : réajustement de crédits par rapport au BP	5 000,00
	023	Virement à la section d'investissement	1 193 290,00
		TOTAL	1 887 540,00

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget principal présentée ci-dessus.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°1 pour du budget principal présentée ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

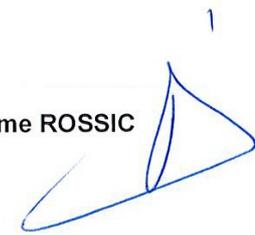
Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,


Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.002

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Vote des taux d'imposition de la TFBA, de la TFNBA, de la THA et la CFE unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1636 B sexies I du Code Général des Impôts,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°27 du conseil communautaire du 13 avril 2017 instaurant un mécanisme d'intégration fiscale progressive pour la taxe d'habitation (TH) et les taxes foncières bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB),
Vu l'état 1259 FPU pour l'année 2025.

EXPOSE DES MOTIFS :

A – Pour la taxe sur le foncier bâti additionnelle, pour rappel le taux voté en 2024, s'élevait à 1,50 %.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2025 sont de 185 827 000 €.

Pour 2025, nous vous proposons de reconduire le taux voté en 2024 soit 1,50 %, ce qui donne un produit attendu de 2 790 385 €.

B – Pour la taxe sur le foncier non bâtie additionnelle, pour rappel le taux voté en 2024, s'élevait à 4,85%.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2025 sont de 1 358 000 €.

Pour 2025, nous vous proposons de reconduire le taux voté en 2024 soit 4,85 %, ce qui donne un produit attendu de 65 889 €.

C – Pour la taxe d’habitation additionnelle, pour rappel le taux voté en 2024, s’élevait à 10,70 %

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2025 sont de 10 392 000 €

Pour 2025, nous vous proposons de reconduire le taux voté en 2024 soit 10,70 %, ce qui donne un produit attendu de 1 111 400 €.

D – Pour la cotisation foncière des entreprises (CFE), pour rappel le taux voté en 2024 s’élevait à 33,94 %.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2025 sont de 41 304 000 €.

Pour 2025, Nous vous proposons de reconduire le taux voté en 2024 soit 33,94 % et de mettre en réserve le taux capitalisé de 0,080 %.

L’exposé du Rapporteur entendu,
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d’adopter pour 2025 le taux de la taxe sur le foncier bâti additionnelle à 1,50 %.

Article 2 : d’adopter pour 2025 le taux de la taxe sur le foncier non bâti additionnelle à 4,85 %.

Article 3 : d’adopter pour 2025 le taux de la taxe d’habitation additionnelle à 10,70 %.

Article 4 : d’adopter pour 2025 le taux de CFE à 33,94 % et de mettre en réserve le taux capitalisé de 0,080 %.

Article 5 : d’autoriser le Président ou en cas d’empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l’exécution de cette délibération.

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

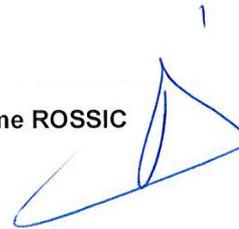
Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.003

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Vote du compte financier unique (CFU) 2024 du BA Téléports et locations d'immeubles

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.212-31 relatif au compte administratif et au compte de gestion,
Vu le Compte financier Unique (CFU) 2024 du BA Téléports et locations d'immeubles et de son rapport financier,
Vu le budget primitif 2024, supplémentaire et décisions modificatives du BA Téléports et locations d'immeubles,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le CFU est un document unique commun à l'ordonnateur et au comptable public, il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le CFU fait l'objet d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et du comptable

Il donne des informations sur la situation financière de la collectivité, il présente les résultats, le bilan, la synthèse du compte de résultat.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code général des collectivités territoriales,

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'adopter le CFU 2024 pour le BA location Téléports et locations d'immeubles défini comme suit :

Libellé	Section	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Solde d'exécution
RESULTATS DE L'EXERCICE N	Fonctionnement	1 033 942,91 €	933 984,86 €	- 99 958,05 €
	Investissement	847 603,73 €	785 095,44 €	- 62 508,29 €
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1	Fonctionnement		1 508 002,03 €	
	Investissement		166 830,26 €	
TOTAL (résultat de l'exercice + reprise des resultat n-1)		1 881 546,64 €	3 393 912,59 €	1 512 365,95 €
RESTES A REALISER	Investissement	154 460,30 €		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 033 942,91 €	2 441 986,89 €	1 408 043,98 €
	Investissement	1 002 064,03 €	951 925,70 €	- 50 138,33 €
	TOTAL CUMULE	2 036 006,94 €	3 393 912,59 €	1 357 905,65 €

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Président se retire et ne prend pas part au vote
Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver le CFU 2024 du Budget Annexe location Téléports et locations d'immeubles.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (M. Gérard TREMEGE)

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président

Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.004

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Délibération d'affectation du résultat 2024 pour le BA Téléports et location d'immeubles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu le CFU 2024 du budget annexe location Téléports et locations d'immeubles,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées réuni le 27 mars 2025, après avoir adopté le compte financier unique du budget annexe location Téléports et locations d'immeubles pour l'exercice budgétaire 2024 doit approuver l'affectation du résultat qui se présente comme suit :

BA LOCATIONS TELEPORTS ET LOCATION IMMEUBLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur reporté au 31/12/2023	1 508 002,03
Résultat de l'exercice 2024	- 99 958,05
Résultat de fonctionnement cumulé	1 408 043,98

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'investissement reporté au 31/12/2023	166 830,26

Résultat de l'exercice 2024	- 62 508,29
Soldes des restes à réaliser 2024	- 154 460,30
Besoin de financement	- 50 138,33

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'AFFECTER :

L'excédent de fonctionnement cumulé et l'excédent d'investissement au budget primitif 2024 du **Budget Annexe Location Téléports et locations d'immeubles de la façon suivante :**

- **104 321,97 € au compte budgétaire 001** en recettes d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté). Ce montant correspondant à la somme de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1 soit 166 830,26 € et du déficit d'investissement de l'exercice N soit 62 508,29 €.
- **154 460,30 €, en recettes d'investissement au compte 1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) afin de couvrir les restes à réaliser en dépenses de l'exercice n-1 soit 154 460,30 €.
- **1 253 583,68 € au compte budgétaire 002**, en recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté). Ce montant correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 soit 1 408 043,98 € moins le montant des restes à réaliser soit 154 460,30 €.

Article 1 : d'approuver l'affectation du résultat 2024 du budget annexe location Téléports et locations d'immeubles comme présentée ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 26 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

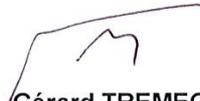
Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

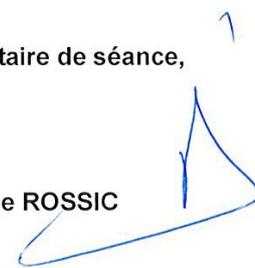
Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.005

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIRE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Vote du budget primitif 2025 du BA Téléports et location d'immeubles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Tarbes du 1^{er} mars 2003 portant création du budget annexe Coopérative Haricot Tarbais,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Tarbes du 16 décembre 2011 portant création d'un budget annexe intitulé aménagement de la ZAC ECOPARC,
Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Tarbes du 6 janvier 2016 intégrant le BA Télésite dans le BA Hôtels d'entreprises,
Vu la délibération du conseil communautaire de la CA-TLP du 28 novembre 2018 intégrant la BA ZA de ST PE dans le BA ZA de Gabas,
Vu le Débat sur les orientations budgétaires 2025 acté au conseil communautaire 28 du novembre 2024,
Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 janvier 2025 relative à l'affectation du résultat 2024 du budget annexe location Téléports et location d'immeubles.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le budget primitif 2025 du budget annexe location téléports et location d'immeubles (M.4) s'équilibre globalement en dépenses à 3 070 103,30 € et en recettes à 4 063 861,98 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 1 179 950,00 € en dépenses et à 2 173 708,68 € en recettes.

- **Les Recettes** : elles se composent des loyers et charges issues de la location des téléports 2,3 et 4, des hôtels d'entreprises situés sur Lanne et sur la zone du Gabas pour 611 990 €, de l'amortissement des subventions perçues pour 308 135 € pour la construction des différents bâtiments (téléports et hôtels d'entreprises) et de la reprise de l'excédent de fonctionnement

constaté en 2024 après déduction du montant des restes à réaliser pour 1 253 583,68 €

- **Les Dépenses** : elles se composent de 702 250 € de charges diverses pour les téléports 2,3 et 4, des hôtels d'entreprises situés sur Lanne et sur la zone du Gabas, des charges financières pour 4 200 €, d'autres charges de gestion courantes pour 5 000 €, de 500 € d'autres charges exceptionnelles et de la dotation aux amortissements pour un montant de 468 000 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 1 890 153,30 €.

- **Les Recettes** : elles se composent de 15 000 € de caution à percevoir, de 468 000 € de dotations aux amortissements, 50 000 € d'opérations patrimoniales, d'une subvention de 26 000 € attribuée par l'ADEME pour le financement des études de géothermie, de 104 321,97 € pour la reprise de l'excédent d'investissement constaté sur l'exercice 2024, de 154 460,30 € au compte 1068 pour la couverture des restes à réaliser et d'un emprunt d'un montant de 1 072 371,03 €
- **Les Dépenses** : elles se composent de 4 000 € de frais d'annonces, de 81 500 € de frais d'études principalement pour de l'assistance à maîtrise d'œuvre pour des travaux énergétique, de 450 000 € pour les travaux de l'ex-bâtiment de l'aviation civile, de 741 800 € pour des travaux divers sur les téléports 2, 3 et 4, de 154 460,30 € de restes à réaliser 2024, de 85 258 € pour le remboursement de la dette, de 15 000 € de caution à reverser suite à d'éventuels départs de locataires, 50 000 € d'opérations patrimoniales et de 308 135 € pour l'amortissement des subventions perçues.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver le vote du budget annexe location téléports et location d'immeubles pour l'exercice 2025.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 26 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.006

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : DM N°1 2025 BA Hôtels d'entreprises et BA Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu l'instruction budgétaire M. 57,

Vu l'instruction budgétaire M. 49,

Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire du 16 janvier 2025 relative au vote du budget primitifs des budgets annexes.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par rapport au budget primitif 2025, des ajustements s'avèrent nécessaires pour les budgets annexes ci-dessous. Ces inscriptions budgétaires complémentaires s'inscrivent en recettes et en dépenses de la manière suivante :

BA HOTELS D'ENTREPRISES – M57

Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	60 000,00
Total général en DEPENSES	60 000,00

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
75	752	Loyer annuel de Crescendo : délibération du BC du 4 février 2025 relative à l'approbation du bail	60 000,00
		TOTAL	60 000,00

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
011	63512	Taxes foncières : paiement TF suite à l'acquisition du bâtiment CRESCENDO	22 360,00
	6188	Autres	37 640,00
			60 000,00

BA EAU - M 49 (HT)

Décision Modificative n°1

Total général en RECETTES	
Total général en DEPENSES	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
014	701269	Reversement à l'agence de l'eau redevance : changement imputation suite aux modifications de la M. 49 applicables à partir du 1er janvier 2025	- 430 689,00
011	63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	430 689,00
		TOTAL	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision modificative n°1 pour les budgets annexes telles que présentées ci-dessus.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°1 pour les budgets annexes telles que présentées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.007

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Approbation de l'avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition des pistes VTT du Pic du Jer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire en date du 16 mai 2019 définissant d'intérêt communautaire les pistes VTT du Pic du Jer à Lourdes,
Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal de la Ville de Lourdes en date du 8 décembre 2023 relative à cette mise à disposition des biens,
Vu la délibération n°1 du Conseil Communautaire en date du 1er février 2024 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens,
Vu la délibération n° 8 du Conseil Municipal de la Ville de Lourdes en date du 11 mars 2025 approuvant l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des pistes VTT du Pic du Jer.

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipement et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du CGCT relatifs aux modalités de mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ».

Il est ainsi nécessaire de fixer les rapports entre la CATLP et la Commune de Lourdes concernant la suite de l'aménagement des pistes du Pic du Jer par la CATLP afin d'aménager une zone d'évolution deux roues dédiée à l'apprentissage et la sécurité en lien avec la pratique du VTT sur les pistes du Pic du Jer (maison du patrouilleur, site de pump track, aire de repos et de stationnement), implantée sur la parcelle cadastrée CW n°213 propriété de la CATLP et alentours.

Pour cela il est nécessaire de prévoir un avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens établi entre les deux parties, en prévoyant la mise à disposition par la Ville de Lourdes à la CATLP de la parcelle cadastrée section CW n° 036, suivant le plan ci-joint, étant précisé qu'un découpage parcellaire

reprenant l'emprise exacte du projet de la CATLP devra être effectué par la Ville de Lourdes sur cette parcelle, car certains biens immobiliers ne sont pas concernés par le transfert de compétences en matière de pistes VTT et doivent demeurer propriété Ville de Lourdes.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver la mise à disposition par la Ville de Lourdes à la CATLP de la parcelle cadastrée section CW n°036, suivant le plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'adopter l'avenant n°1 au procès-verbal des pistes de descente VTT du Pic du Jer, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 26 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

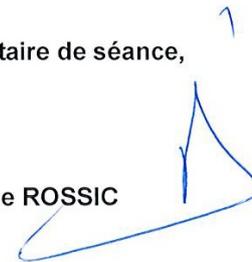
Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.008

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Vélo-route 81 : Restitution du Chemin de Rieulhès à la commune de Saint-Pé-de-Bigorre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

Par arrêté préfectoral n°65-2019-03-10-001 en date du 10 septembre 2019, la CATLP est compétente pour l'aménagement de la Vélo route 81 (V 81).

A cette fin elle a fait réaliser des travaux sur une portion de cet itinéraire en empruntant le Chemin de Rieulhès à Saint-Pé-de-Bigorre.

Le maître d'œuvre a proposé une réception partielle des travaux avec réserve par acte du 28 novembre 2021 dont une partie a été levée, mais à la suite de fortes intempéries en décembre 2021, une partie du tracé s'est effondrée le 12 décembre 2021, et depuis la voie n'est plus accessible et pénalise fortement les propriétaires riverains qui ne peuvent plus accéder à leurs parcelles.

Par suite de ce sinistre, la CATLP a engagé une action contentieuse contre le maître d'œuvre et l'entreprise qui a réalisé les travaux, et a décidé dans le même temps, d'abandonner ce tracé en empruntant maintenant un itinéraire qui longe la RD 937.

Il convient donc :

- D'abandonner le tracé par le chemin de Rieulhès, et faire passer la V 81 le long de la RD 937,
- De faire retour du chemin de Rieulhès à la commune de Saint-Pé-de-Bigorre,

En application de l'article L 1321-3 du CGCT, lorsqu'un bien n'est plus affecté par l'EPCI au service public pour lequel il avait été initialement mis à disposition, le bien mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences est restitué à celui qui l'a mis à disposition, puis restitué et réintégré dans le patrimoine de son propriétaire initial, soit la commune de Saint-Pé-de-Bigorre.

La CATLP devant rendre le chemin dans l'état ou il était au moment de sa prise de possession, il est proposé de faire l'avance du montant des travaux dans l'attente de l'indemnisation par les assurances du préjudice dans une limite de **180 507 € HT**.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver la restitution du Chemin de Rieulhès à la commune de Saint-Pé-de-Bigorre et de lui verser une indemnité de **180 507 € HT**, afin de tenir compte du préjudice qu'elle a subi.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention de restitution ci-jointe et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

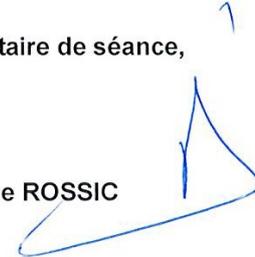
Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.009

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIRE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion saisonnière d'une base nautique au lac Gubinelli située sur les communes de Bours et de Bazet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°16 du Conseil Communautaire du 20 novembre 2024 approuvant la convention de mise à disposition de parcelles en bord d'Adour par les Communes de Bazet et de Bours.

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a souhaité créer un équipement sportif à usage saisonnier comportant une zone de baignade, une plage de sable non salé, des espaces de pique-nique avec des tables, une aire de jeux avec des structures gonflables, un poste de secours et des toilettes sèches démontables au lac Gubinelli sur les communes de Bours et de Bazet.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Créer un équipement sportif de baignade de pleine nature pour permettre aux habitants de l'agglomération de venir se baigner en milieu naturel.
- Sécuriser une zone de baignade à proximité de l'Adour. Le projet permettra de réguler les usages, préserver les habitats naturels.
- Permettre aux habitants, notamment les familles, d'accéder, gratuitement, à une zone de baignade, de jeux pour enfants, de pique-nique, accessibles à pied et à vélo, pour passer un agréable moment à proximité des zones urbaines. Ce lieu aura une fonction sociale, et deviendra un lieu de socialisation, avec mixité des populations.
- Faire un aménagement temporaire dans cette zone Natura 2000 et ainsi permettre aux usagers de faire une immersion en milieu naturel ; cet ancien site d'extraction et la zone Natura 2000 seront mis en valeur par une exposition muséographique de plein air tout en confortant des

aménagements existants, le CaminAdour, sentier autour du lac.

Il est donc proposé d'ajouter dans le cadre de la compétence équipements sportifs d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion saisonnière d'une base nautique au lac Gubinelli située sur les communes de Bours et de Bazet

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'ajouter dans le cadre de la compétence équipements sportifs d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion saisonnière d'une base nautique au lac Gubinelli située sur les communes de Bours et de Bazet.

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer tous documents afférents à cette mise en œuvre.

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0

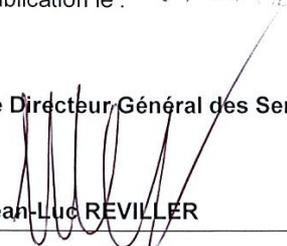
Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

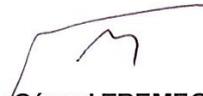
Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

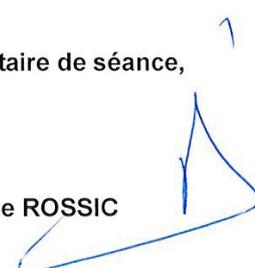
Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,


Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.010

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la base Sport Nature à Saint-Pé-de-Bigorre et du stade d'eaux vives du Pont des Grottes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a souhaité se doter de nouveaux équipements sportifs pour renforcer son attractivité et produire une offre sportive en milieu naturel nouvelle sur le territoire. Il s'agit de mettre en synergie deux équipements d'une même zone géographique : la base nautique de Saint-Pé-de-Bigorre et le stade d'eaux-vives en milieu naturel dit Pont des Grottes.

Les objectifs de ce projet sont :

- D'offrir aux habitants du territoire des activités ludiques et de loisirs, des pratiques individuelles respectant les enjeux de sport et de santé, des pratiques collectives en lien avec les associations, les clubs et les fédérations.
- Faire le lien avec les autres équipements du territoire : sentiers de randonnée, véloroute, aménagement du Pic du Jer, lac Bours/Bazet...
- Accueillir des formations pour des certifications et des diplômes.
- Attirer de nouveaux visiteurs et pratiquants.

Il est donc proposé de définir comme équipements sportifs d'intérêt communautaire la base de Sport Nature à Saint-Pé-de-Bigorre et le stade d'eaux vives du Pont des Grottes.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE,

Article 1 : de définir comme équipements sportifs d'intérêt communautaire la base de Sport Nature à Saint-Pé-de-Bigorre et du stade d'eaux vives du Pont des Grottes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer tous documents afférents à cette mise en œuvre.

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Date de la convocation : 21 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.011

Objet : Approbation d'un avenant à la convention de service commun d'entretien communal et de sentiers de randonnées sur le secteur de l'ex Communauté de Communes du Montaigu

Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, M. Francis PEBAY (représente Mme Christine ABBADIE CHELLE), Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 14

M. Gérard CLAVÉ, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed EL MI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 14

Mme Valérie LANNE, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L5211-4-2 I,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération du Conseil Communautaire N°11 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2017 relative à la création d'un service commun d'entretien communal et de sentiers de randonnée.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération en date du 28 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) a limité la définition de l'intérêt communautaire de sa compétence voirie aux entrées d'agglomération mais a conservé la création, la gestion et l'entretien des sentiers de randonnée dans ses compétences facultatives.

De ce fait au 1^{er} janvier 2018, il y a eu retour dans le giron communal de l'ensemble de la voirie aux communes des anciennes communautés de communes de Batsurguère et de Montaigu.

Sur le périmètre de ces communes, le service était rendu par des agents qui couvraient ce champ d'activités, ainsi que les divers travaux communaux nécessaires aux communes, directement pour leur compte.

Pour ne pas désorganiser ces services, la Communauté d'Agglomération a proposé de créer à compter du 1^{er} janvier 2018 un service commun pour l'entretien communal et des sentiers de randonnée pour les communes qui souhaitent y adhérer.

Le service commun consiste pour les communes qui y adhèrent à assurer l'ensemble des missions relatives aux compétences des Communes.

Le principe retenu est que les dépenses de personnel, d'investissement et de fonctionnement communes sont partagées entre la CATLP et les communes de la façon suivante :

- 15% des dépenses pour la CATLP (sentiers de randonnées)
- 85% des dépenses pour les communes (travaux communaux)

Par exception à ce principe et pour prendre en considération la situation particulière sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes du Montaigu, il est proposé de déroger pour l'année 2025 à ce principe.

En effet, l'effectif de 5 agents est doublement affecté par le reclassement en cours d'un agent en inaptitude définitive sur le poste depuis mars 2024 et un autre qui a été en arrêt depuis juillet 2024, à ce

jour en reprise sous forme d'un mi-temps thérapeutique.

Compte tenu que la charge salariale de ces agents pèse sur le service commun et donc à 85 % sur les communes de l'ex Communauté de Communes de Montaigu, il est proposé de façon exceptionnelle pour l'année 2025 que la CATLP, qui doit reclasser ces agents dans ses effectifs, prenne en charge le montant de la prestation de soutien au service commun pour le fauchage et le débroussaillage de mai à septembre 2025.

Le montant de cette prestation est estimé à 30 000 euros.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant aux conventions à passer entre les communes de l'ex Communauté de Communes de Montaigu et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer cet avenant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président :

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance :

Transmission en Préfecture le :

Publication le :

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président

Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.012

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIRE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Marc BÉGORRE

Objet : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de service relative à l'animation de politiques contractuelles portées par le PETR Plaines et Vallées de Bigorre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, et notamment son Article 79 relatif aux PETR,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 5211-4-1 (L 5211-4-1-II et L 5211-4-1-IV) et D. 5211-16,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2022 portant création du PETR Plaines et Vallées de Bigorre au 1er janvier 2023,
Vu la délibération n° 7/2023 du 13 février 2023 du PETR Plaines et Vallées de Bigorre relative aux conventions de mise à disposition de service entre le PETR et des EPCI membres,
Vu la délibération n°23 du 15 décembre 2022 de la CA TLP approuvant le projet de convention de mise à disposition de service de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au profit du PETR Plaines et Vallées de Bigorre,
Vu la convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au profit du PETR Plaines et Vallées de Bigorre, Tarbes Lourdes Pyrénées et le PETR Plaines et Vallées de Bigorre du 30/05/2023,
Vu la délibération n°CC 2024-03-28.016 du 28 mars 2024 de la CA TLP approuvant le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service de la Communauté,
Vu l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et le PETR Plaines et Vallées de Bigorre du 05/04/2024.

EXPOSE DES MOTIFS

Le PETR Plaines et Vallées de Bigorre, créé au 1er janvier 2023, est chargé du portage de certaines politiques contractuelles à l'échelle de ses EPCI membres. Il est chargé notamment de la mise en œuvre du programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre.

Une convention de mise à disposition de service entre la CA TLP et le PETR Plaines et Vallées de

Bigorre, relative à l'animation de politiques contractuelles portées par le PETR, a été signée le 30 mai 2023.

Un avenant n°1 en date du 5 avril 2024 a modifié l'article 2 de cette convention.

Considérant que l'article 2 de la convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et le PETR Plaines et Vallées de Bigorre relatif à la description du service mis à disposition doit être révisé, à compter du 01/01/2025, pour y actualiser les noms des agents concernés.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de service entre la CA TLP et le PETR joint à la présente délibération (annexe 1).

Article 2 : d'autoriser le Président à signer cet avenant n°2.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.013

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 83

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Pierre LAGONELLE, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 15

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIRE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avait donné pouvoir : 22

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle

CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Marc BÉGORRE

Objet : Mise à disposition partielle de service entre la CA TLP et la Ville de Lourdes pour les ZAE du Monge et de Saux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération du 21 décembre 2017 approuvant la convention de mise à disposition des services entre la CA TLP et la commune de Lourdes.

EXPOSE DES MOTIFS

Une convention de mise à disposition partielle de service entre la CA TLP et la ville de Lourdes a été conclue le 22 mai 2023 pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, concernant l'entretien de la voirie et des espaces verts des ZAE du Monge et de Saux.

Dans un souci d'optimisation des dépenses et des moyens et d'un commun accord, les parties ont convenu de conclure une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Cette convention modifie le périmètre d'intervention des agents mis à disposition, dévolu uniquement à l'entretien de la signalisation routière et à la viabilité hivernale.

La CA TLP reprend l'entretien de la voirie et des espaces verts à compter du 1er janvier 2025 dans le cadre de ses marchés.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition des services entre la CATLP et la commune de Lourdes telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 31 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 31 AVR. 2025

Publication le : 31 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.014

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 80

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAIZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(e)s : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAIZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à

M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Marc BÉGORRE

Objet : Présentation du Rapport Social Unique (RSU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 231-1 à L 231-4,
Vu le Décret N°2020-1493 du 30 novembre 2020 et l'arrêté du 10 décembre 2021 relatifs à la base de données sociales unique et au rapport social unique dans la fonction publique,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 mars 2025.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Rapport Social Unique (RSU) est un document qui doit être élaboré chaque année par la collectivité. Il a été présenté devant le Comité Social Territorial et doit l'être devant le Conseil Communautaire.

Ce rapport s'articule autour de différentes thématiques :

- l'emploi,
- le recrutement,
- les parcours professionnels,
- la formation,
- les rémunérations,
- la santé et la sécurité au travail,
- l'organisation et la qualité de vie du travail,
- l'évolution des conditions de travail,
- l'action et la protection sociale,
- le dialogue social.

En outre il présente l'état de la situation comparée des femmes et des hommes.

L'exposé du Rapporteur entendu,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport social unique arrêté au 31 décembre 2023.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

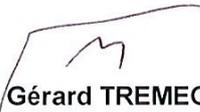
Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.015

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 80

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à

M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Approbation d'avenants entre la Ville de Tarbes et la CATLP suite au transfert de la compétence eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 approuvant les procès-verbaux de mise à disposition des biens et transfert des contrat des communes auprès de la CATLP dans le cadre du transfert de la compétence eau/assainissement.

Vu la délibération n°15 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le transfert de personnel et de la convention de mise à disposition des services entre la Ville de Tarbes et la CATLP dans le cadre du transfert de la compétence eau/assainissement.

EXPOSE DES MOTIFS

1- Par délibération n°6 en date du 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé les procès-verbaux de mise à disposition des biens et transfert des contrat des communes auprès de la CATLP dans le cadre du transfert de la compétence eau/assainissement.

Concernant la Ville de Tarbes une parcelle supplémentaire doit être ajoutée au procès-verbal signé le 30 décembre 2019, il s'agit de la parcelle cadastrée AE74 sur la commune de Bordères sur l'Echez, rattachée à la station d'épuration Est.

Il convient d'établir l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens, entre la Ville de Tarbes et la CATLP, afin d'intégrer cette nouvelle parcelle.

2- Par délibération n°15 en date du 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de personnel et de la convention de mise à disposition des services entre la Ville de Tarbes et la CATLP dans le cadre du transfert de la compétence eau/assainissement.

Certains services n'étant plus assurés, il convient d'établir l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services, notamment en supprimant entièrement l'article 2.1 - Missions assurées par la Ville avec ses paragraphes :

- 1) Le service entretien du parc automobile
- 2) Le service du contrôle des analyses fait par le service Santé Environnement

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens, entre la Ville de Tarbes et la CATLP, afin d'intégrer la parcelle cadastrée AE74 à Bordères sur l'Echez.

Article 2 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services entre la Ville de Tarbes et la CATLP, afin de supprimer l'article 2.1 et ses paragraphes 1 et 2.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.016

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Intégration des réseaux d'eau potable et assainissement du lotissement "PERSPECTIVE" à BARBAZAN DEBAT au domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation en date du 20 janvier 2021.

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la demande du 11 février 2025 de la SARL LOTISUD relative à la rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement « PERSPECTIVE », le service des eaux de la CATLP a effectué une visite sur site afin d'étudier les éléments techniques fournis.

La SARL LOTISUD a fourni les documents attestant de la conformité d'exécution. Le service eau/assainissement/GEPU de la CATLP n'a pas d'objection à la possibilité d'intégration des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire, la validation de la demande de la SARL LOTISUD concernant l'intégration des réseaux du lotissement « PERSPECTIVE » au domaine public.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de valider la demande de la SARL LOTISUD concernant l'intégration des réseaux du lotissement « PERSPECTIVE » au domaine public.

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.017

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Intégration du réseau d'assainissement des eaux usées - Lotissement La Chartreuse - Rue Lucie AUBRAC - AUREILHAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 15 Juillet 2020 modifiée donnant délégation au Bureau pour décider de l'acquisition des biens immeubles.

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Aureilhan a sollicité l'avis du service Eau/Assainissement/GEPU de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au sujet de l'intégration dans le domaine public du réseau d'assainissement du lotissement La Chartreuse situé rue Lucie Aubrac à Aureilhan.

Après avis favorable de notre délégataire, le service Eau/Assainissement/GEPU de la CATLP n'a pas d'objection à la possibilité d'intégration du réseau d'assainissement au domaine public.

Sur avis du conseil d'exploitation, il est proposé au Conseil Communautaire, la validation de la demande de la ville d'Aureilhan concernant l'intégration du réseau d'assainissement du lotissement La Chartreuse au domaine public.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : de valider la demande de la ville d'Aureilhan concernant l'intégration du réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement La Chartreuse au domaine public.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

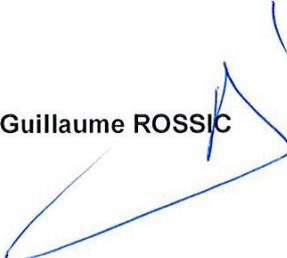
Jean-Luc REVILLER

Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,



Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.018

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Vote de la fiscalité 2025 sur les ordures ménagères - TEOM/TEOMI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-13 et L.5111-4,
Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1522 bis, 1636 B undecies, 1639 A bis,
Vu le décret N°2012-1407 du 17 décembre 2012,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°20 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire
Vu les délibérations n°20 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 et n°18 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017 instituant une part incitative sur 21 communes de son territoire,
Vu la délibération n°19 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 instituant une part incitative sur 9 communes supplémentaires de son territoire,
Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2020 instituant une part incitative sur 21 communes supplémentaires de son territoire,
Vu la délibération n°15 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021 instituant une part incitative sur 17 communes supplémentaires,
Vu la délibération n°17 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021 instituant le zonage de la TEOM,
Vu la délibération n°16 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022 instituant une part incitative sur 18 communes supplémentaires,
Vu la délibération n°14 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022 instituant le zonage de la TEOM,
Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 modifiant le zonage de la TEOM,
Vu la délibération n° DL25-0313-11 du Comité Syndical du SYMAT en date du 13 mars 2025 fixant la contribution de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au SYMAT pour l'exercice

2025,
Vu l'état 1259 TEOM 2025.

EXPOSE DES MOTIFS

Il convient de voter les taux de TEOM 2025 par zone et en fonction des services rendus qui ne sont pas homogènes. Le zonage a été modifié par délibération n°8 du conseil communautaire du 28 septembre 2023.

Les taux 2025 doivent permettre également de poursuivre le processus de lissage des taux engagé par les anciens EPCI et par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées depuis sa création.

La somme prélevée pour la TEOMI ne dépasse pas les 10% d'augmentation autorisés par la loi en comparaison à la somme prélevée en 2024.

Par ailleurs, depuis l'instauration en 2017 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) sur 30 communes, étendue depuis chaque année, vous trouverez ci-dessous le mode de calcul de la taxe incitative et les nouveaux tarifs de levées par type de bac.

Ces tarifs sont fixés de manière à ce que le produit de la part incitative soit compris entre 10% et 45 % du produit total de la TEOM sur le secteur concerné.

Les tarifs de levées selon le volume du bac ou du tambour (contrôle par badge) d'ordures ménagères ou le volume de la colonne d'ordures ménagères se décomposent de la manière suivante :

Volume du bac ou du tambour de colonne ordures ménagères	Tarif de la levée voté et appliqué en 2024	Tarif de la levée proposé en 2025
Tarif €/m³	21,00 €	23,00 €
50 litres	1,05 €	1,15 €
80 litres	1,68 €	1,84 €
120/140 litres	2,52 €	2,76 €
180 litres	3,78 €	4,14 €
240 litres	5,04 €	5,52 €
360 litres	7,56 €	8,28 €
660 litres	13,86 €	15,18 €
770 litres	16,17 €	17,71 €
Volume de la colonne ordures ménagères	Tarif de levée de la colonne voté et appliqué en 2024	Tarif de levée de la colonne proposé en 2025
3 m3	42 €	46 €
5 m3	70 €	77 €

Pour rappel, comme les années précédentes, la TEOMI, est calculée selon le mode de calcul suivant :
TEOMI = TEOM + Part incitative*

*Part incitative = Nombre de collectes x Tarif de la levée selon le volume du bac d'ordures ménagères ou selon le volume de la colonne d'ordures ménagères utilisés.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : que les produits de la TEOM en 2024 seront prélevés sur chaque territoire des communes membres de la communauté d'agglomération de la manière suivante avec les taux ci-après :

Secteur	Code commune	Nom de la commune	Population municipale 2025	Population totale 2025	Bases TEOM (€) 2025	Taux	Produit attendu part fixe	Part taxe incitative	TEOM + part incitative
ZONE 3	440	Tarbes	44 529	45 450	68 651 787	7,32%	5 025 311	2 365 230	7 390 541

Secteur	Code commune	Nom de la commune	Population municipale 2025	Population totale 2025	Bases TEOM (€) 2025	Taux	Produit attendu part fixe	Part taxe incitative	TEOM + part incitative	
ZONE 2	005	Allier	441	451	388 590	8,34%	32 408	7 898	40 306	
	010	Angos	227	234	244 408	8,34%	20 384	4 444	24 827	
	019	Arcizac-Adour	600	612	687 901	8,34%	57 371	11 048	68 419	
	047	Aureilhan	8 033	8 157	10 223 174	8,34%	852 613	268 278	1 120 891	
	048	Aurensan	768	781	752 824	8,34%	62 786	11 894	74 680	
	057	Azereix	968	990	1 187 812	8,34%	99 064	22 810	121 873	
	062	Barbazan-Debat	3 495	3 562	4 664 435	8,34%	389 014	91 069	480 083	
	067	Barry	133	139	114 067	8,34%	9 513	2 374	11 887	
	072	Bazet	1 877	1 891	2 205 192	8,34%	183 913	45 249	229 162	
	080	Bénac	530	544	489 644	8,34%	40 836	9 688	50 524	
	083	Bernac-Debat	739	757	772 981	8,34%	64 467	14 410	78 877	
	084	Bernac-Dessus	283	289	290 223	8,34%	24 205	4 882	29 087	
	100	Bordères-sur-l'Échez	5 394	5 514	6 702 034	8,34%	558 950	180 952	739 902	
	108	Bours	889	907	888 506	8,34%	74 101	18 484	92 585	
	146	Chis	302	308	284 267	8,34%	23 708	7 473	31 181	
	185	Gardères	440	452	419 220	8,34%	34 963	9 141	44 104	
	189	Gayan	267	280	244 011	8,34%	20 351	5 358	25 709	
	220	Hibarette	233	235	200 696	8,34%	16 738	4 772	21 510	
	223	Horgues	1 201	1 226	1 640 672	8,34%	136 832	39 616	176 448	
	226	Ibos	2 921	3 062	5 684 351	8,34%	474 075	139 019	613 093	
	235	Juillan	4 019	4 116	5 683 111	8,34%	473 971	115 924	589 896	
	244	Lagarde	530	538	465 238	8,34%	38 801	9 119	47 920	
	251	Laloubère	1 858	1 922	3 418 165	8,34%	285 075	72 593	357 668	
	252	Lamarque-Pontacq	867	888	928 156	8,34%	77 408	15 993	93 401	
	257	Lanne	604	614	597 144	8,34%	49 802	16 216	66 018	
	268	Layrisse	245	248	219 123	8,34%	18 275	3 732	22 006	
	281	Loucrup	256	263	238 084	8,34%	19 856	3 685	23 541	
	284	Louey	1 106	1 132	1 194 068	8,34%	99 585	21 192	120 778	
	286	Lourdes (parcelles cadastrées AB 30, 34, 49 et 51)				7 032	8,34%	586	19	605
	292	Luquet	422	435	400 342	8,34%	33 389	7 540	40 929	
	313	Momères	731	753	911 593	8,34%	76 027	17 496	93 523	
	321	Montignac	136	139	102 276	8,34%	8 530	1 833	10 362	
	331	Odos	3 291	3 376	5 255 676	8,34%	438 323	107 702	546 025	
	339	Orincles	361	369	316 484	8,34%	26 395	6 141	32 536	
	340	Orleix	1 929	1 971	2 179 137	8,34%	181 740	52 451	234 191	
	344	Ossun	2 352	2 400	2 698 885	8,34%	225 087	69 281	294 368	
350	Oursbelille	1 215	1 231	1 519 507	8,34%	126 727	27 094	153 820		
392	Saint-Martin	437	443	510 885	8,34%	42 608	8 410	51 018		
401	Salles-Adour	568	593	629 739	8,34%	52 520	13 594	66 115		
406	Sarniguet	259	264	224 738	8,34%	18 743	4 306	23 049		
410	Sarrouilles	541	555	686 787	8,34%	57 278	10 878	68 156		
417	Séméac	5 202	5 293	7 332 164	8,34%	611 502	198 620	810 123		
422	Séron	331	336	285 876	8,34%	23 842	6 119	29 961		
433	Soues	3 000	3 040	3 763 757	8,34%	313 897	97 934	411 831		
464	Vielle-Adour	488	497	468 391	8,34%	39 064	9 815	48 878		
479	Visker	368	378	390 461	8,34%	32 564	5 062	37 626		
Total Zone 2			60 857	62 185	78 511 827	8,34%	6 547 886	1 801 607	8 349 493	

Secteur	Code commune	Nom de la commune	Population municipale 2025	Population totale 2025	Bases TEOM (€) 2025	Taux	Produit attendu part fixe	Part taxe incitative	TEOM + part incitative
ZONE 4	052	Averan	86	87	70 017	5,84%	4 089	1 155	5 244

Secteur	Code commune	Nom de la commune	Population municipale 2025	Population totale 2025	Bases TEOM (€) 2025	Taux	Produit attendu part fixe	Part taxe incitative	TEOM + part incitative
ZONE 5	011	Les Angles	131	135	153 843	10,04%	15 446	1 205	16 651
	038	Artigues	13	14	16 975	10,04%	1 704	95	1 800
	065	Barlest	320	322	270 262	10,04%	27 134	3 573	30 707
	107	Bourréac	118	120	115 822	10,04%	11 629	1 582	13 211
	164	Escoubès-Pouts	94	94	90 658	10,04%	9 102	1 312	10 414
	233	Jarret	303	313	269 508	10,04%	27 059	3 890	30 949
	236	Julos	457	468	426 905	10,04%	42 861	5 727	48 588
	355	Paréac	76	76	68 321	10,04%	6 859	673	7 532
	395	St-Pé-de-Bigorre (confère parcelles délibération n°8 zonage 28 09 2023)			747 654	10,04%	75 064	10 262	85 326
	421	Sère-Lanso	41	45	55 329	10,04%	5 555	499	6 054
Total Zone 5			1 553	1 587	2 215 277	10,04%	222 414	28 820	251 233

Secteur	Code commune	Nom de la commune	Population municipale 2025	Population totale 2025	Bases TEOM (€) 2025	Taux	Produit attendu part fixe	Part taxe incitative	TEOM + part incitative
ZONE 6	002	Adé	834	846	1 122 212	11,04%	123 892	19 055	142 947
	020	Arcizac-ez-Angles	254	261	272 001	11,04%	30 029	3 351	33 380
	070	Bartrès	510	525	765 335	11,04%	84 493	11 976	96 469
	271	Lézignan	358	365	398 793	11,04%	44 027	5 530	49 556
	280	Loubajac	435	440	484 763	11,04%	53 518	8 105	61 623
	286	Lourdes	13 266	13 552	30 030 460	11,04%	3 315 363	1 027 253	4 342 615
	360	Peyrouse	274	280	299 996	11,04%	33 120	5 117	38 236
	366	Poueyferré	830	858	900 480	11,04%	99 413	18 423	117 836
	395	St-Pé-de-Bigorre (toute la commune sauf parcelles zone 5)	1 150	1 169	720 385	11,04%	79 531	18 784	98 315
	Total Zone 6			17 911	18 296	34 994 425	11,04%	3 863 385	1 117 593

Secteur	Code commune	Nom de la commune	Population municipale 2025	Population totale 2025	Bases TEOM (€) 2025	Taux	Produit attendu part fixe	Part taxe incitative	TEOM + part incitative
ZONE 7	247	Arrayou-Lahitte	99	100	100 320	9,49%	9 520	1 656	11 176
	033	Arrodets-ez-Angles	113	116	117 222	9,49%	11 124	1 947	13 071
	082	Berbérust-Lias	44	45	47 059	9,49%	4 466	513	4 979
	144	Cheust	86	87	99 430	9,49%	9 436	1 135	10 571
	191	Gazost	129	133	168 974	9,49%	16 036	1 703	17 739
	197	Ger	158	163	182 772	9,49%	17 345	2 623	19 968
	200	Germis-sur-l'Oussouet	101	102	123 389	9,49%	11 710	1 745	13 454
	201	Geu	184	188	189 672	9,49%	18 000	2 857	20 856
	203	Gez-ez-Angles	23	23	24 059	9,49%	2 283	258	2 541
	237	Juncalás	167	171	203 467	9,49%	19 309	2 487	21 796
	291	Lugagnan	163	169	184 990	9,49%	17 556	2 433	19 989
	345	Ossun-ez-Angles	57	59	58 012	9,49%	5 505	762	6 268
	348	Ourdis-Cotdoussan	43	44	42 288	9,49%	4 013	501	4 515
	349	Ourdon	14	14	14 218	9,49%	1 349	95	1 445
	351	Ousté	35	35	48 197	9,49%	4 574	385	4 959
	386	Saint-Créac	102	105	95 505	9,49%	9 063	1 084	10 148
Total Zone 7			1 518	1 554	1 699 574	9,49%	161 290	22 186	183 475

Secteur	Code commune	Nom de la commune	Population municipale 2025	Population totale 2025	Bases TEOM (€) 2025	Taux	Produit attendu part fixe	Part taxe incitative	TEOM + part incitative
ZONE 1	040	Aspin en Lavedan	301	309	439 679	9,32%	40 978	6 476	47 454
	334	Omex	222	240	228 224	9,32%	21 270	2 292	23 562
	343	Ossen	233	238	227 806	9,32%	21 232	2 316	23 548
	415	Ségus	259	264	269 939	9,32%	25 158	2 846	28 005
	470	Viger	143	148	126 635	9,32%	11 802	1 901	13 703
	Total Zone 1			1 158	1 199	1 292 283	9,32%	120 441	15 831
Total CATLP			127 612	130 358	187 435 190		15 944 815	5 352 421	21 297 236

Article 2 : que les tarifs de levées des bacs et de colonnes seront les suivants à compter de 2024 :

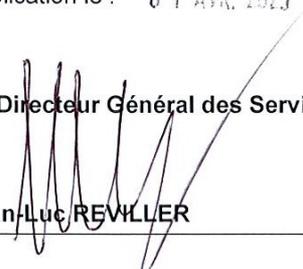
Volume du bac ou du tambour de colonne ordures ménagères	Tarif de la levée proposé en 2025
Tarif €/m³	23,00 €
50 litres	1,15 €
80 litres	1,84 €
120/140 litres	2,76 €
180 litres	4,14 €
240 litres	5,52 €
360 litres	8,28 €
660 litres	15,18 €
770 litres	17,71 €
Volume de la colonne ordures ménagères	Tarif de levée de la colonne proposé en 2025
3 m ³	46 €
5 m ³	77 €

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

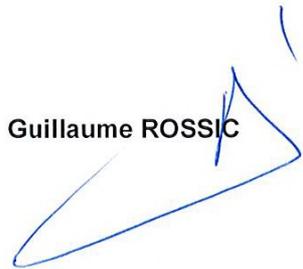
Date de signature par le Président : 28 MARS 2025
Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025
Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025
Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,


Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.019

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Proposition d'échelonnement des arriérés au titre du traitement des eaux pluviales en station d'épuration et de l'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales pour les années 2020 - 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°15 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées du 15 décembre 2022 approuvant la convention type de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) aux communes concernées.

EXPOSE DES MOTIFS

En application de la loi NOTRe, la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) a été transférée à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP).

A la suite de la conférence des Maires en date du 16 juin 2022, il a été proposé que la Communauté d'Agglomération délègue la compétence GEPU aux Communes membres. Cette délégation et la convention type associée ont été approuvées par délibération n°15 du 15 décembre 2022.

L'article 6 de la convention précise que les communes supportent l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service GEPU, étant précisé qu'il n'a pas été procédé à une révision de l'attribution de compensation (AC) à raison du transfert de cette compétence à la CATLP.

La gestion du service assainissement, des communes membres de la CATLP, a été confiée à des échelles variables à des prestataires via des contrats de délégation de Service Public (DSP). Ces contrats prévoyaient une rémunération forfaitaire des délégataires pour le traitement des eaux pluviales et/ou l'exploitation des ouvrages associés. Ainsi :

Le contrat de délégation de Service Public de la station d'épuration de Tarbes prévoit une rémunération forfaitaire au titre du traitement des eaux pluviales en station d'épuration.

- Le contrat de concession du Service Public d'assainissement collectif de Lourdes prévoyait une

rémunération forfaitaire au titre du traitement des eaux pluviales en station d'épuration.

- Le contrat de délégation par affermage du Service Public de l'assainissement collectif de l'ex Syndicat Adour Alaric prévoyait une rémunération forfaitaire au titre de la collecte des eaux pluviales et de l'entretien des ouvrages associés.
- Le contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif de Bordères sur l'Echez prévoyait une rémunération forfaitaire du délégataire au titre de la gestion du réseau d'eau pluviale.

Sur la période 2020 à 2024, ces charges de fonctionnement (traitement des effluents et/ou exploitation) ont été supportées par le budget principal de la CATLP. Les demandes de remboursement aux communes de la part eaux pluviales n'ont pas été faites dans les temps par le service entraînant des arriérés importants dans les paiements.

Des échéanciers aux communes sont proposés en fonction des montants à recouvrer :

Gestion des EP	Total à recouvrer (€ HT)	Nombre années lissage	Montant dû par an (€ HT)
Bordères-sur-l'Echez	100 686,45 €	5	20 137,29 €
Laloubère	29 567,66 €	5	5 913,53 €
Ibos	7 745,68 €	5	1 549,14 €
Odos	42 303,36 €	5	8 460,67 €
Tarbes	840 653,31 €	10	84 065,33 €
Lourdes	898 110,53 €	10	89 811,05 €
Aureilhan	18 465,56 €	3	6 155,19 €
Barbazan-debat	8 563,92 €	3	2 854,64 €
Séméac	13 247,20 €	3	4 415,73 €
Soues	7 263,32 €	3	2 421,11 €
Total =	1 966 607 €		225 784 €

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver l'échéancier de remboursement des diverses rémunérations des délégataire en lien avec les eaux pluviales.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

*Pour : 103
Contre : 0
Abstention : 1*

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 31 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 31 AVR. 2025

Publication le : 31 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

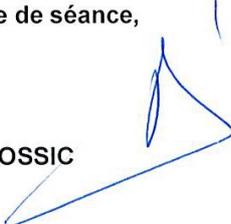
Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.020

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence : « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) » au profit du « bloc communal ».

La compétence GeMAPI est définie par quatre missions inscrites à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à savoir les alinéas suivants :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avec l'attribution de cette compétence, la CATLP peut financer les dépenses liées à cette compétence par le produit de la taxe GeMAPI.

En application des dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, le produit de cette taxe est arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la

limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence, au sens de l'article L.2334-2 du code général des collectivités territoriales.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement (les annuités des emprunts), résultant de l'exercice de la compétence GeMAPI. Notre agglomération a adopté l'institution de cette taxe par la délibération n°5 du conseil communautaire du 31 janvier 2018.

Le produit de la taxe prévu est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente sur le territoire de l'EPCI FP qui l'instaure, aux communes membres de ce dernier.

Pour l'année 2025, il est proposé de financer les dépenses liées à la GeMAPI au travers de la taxe. Le montant arrêté est de 1 075 000 €. Ce montant est inférieur au plafonnement légal fixé à 5 344 840€ (40€/habitant x 133 621 habitants (population DGF 2024)).

Le produit de la taxe GeMAPI est annuellement voté en fonction des dépenses prévisionnelles liées à cette compétence qui sont définies, notamment, avec les syndicats des sous bassins versants au nombre de quatre depuis le 1er janvier 2020 : Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves (PLVG) pour le bassin versant du Gave de Pau amont, Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) pour le bassin versant du Gave de Pau aval, Syndicat des bassins du Gabas, Loüts et Bahus (SGLB) pour le bassin versant du Gabas et Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA) pour le bassin versant de l'Adour (dont l'Echez, la Gespe, le Souy et le Mardaing, l'Alaric et l'Arros).

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'arrêter le produit de ladite taxe à 1 075 000 € pour l'année 2025.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 103
Contre : 0
Abstention : 1

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.021

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : PCAET- modification du programme d'actions 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire du 16 janvier 2025 relative au programme d'actions du PCAET en 2025.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération adopté le 30 septembre 2020 se compose de nombreux éléments de diagnostic qui ont permis de bâtir une stratégie adaptée au territoire avec des objectifs à atteindre à l'horizon 2030.

Un programme d'une cinquantaine d'actions divisés en 6 orientations stratégiques a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes du territoire ; ces actions relèvent des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires.

En janvier dernier ont été votées les opérations individualisées sur le budget PCAET du service Environnement uniquement. Suite à une modification du contenu des animations scolaires et du Défi Locavore, ces actions auront le budget suivant :

Défi Locavore « quatrième saison », 30 000 euros (20 000€ initialement prévus) :

Il s'agit, avec l'action « Bio pour tous », de l'une des actions actées en juillet 2024 pour la part régionale du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME. Afin de connaître les pratiques alimentaires de notre population et de valoriser les savoir-faire et les productions locales de notre territoire, il est proposé de lancer un nouveau défi Locavore entre les mois de mai et d'octobre facilitant ainsi l'accès aux productions locales en plus grand nombre en été.

Animation scolaire « Changement climatique », thème Energie, 40 000 euros (70 000€ initialement prévus) :

En partenariat avec l'éducation nationale, en compléments des fiches éducatives du parcours énergie, la CATLP va proposer à 35 classes de notre territoire de bénéficier de trois demi-journées d'animations en classe. Ces animations seront réalisées par un prestataire et auront lieu au cours de l'année 2025.

Animation scolaire « Cycle de l'eau », 40 000 euros (70 000€ initialement prévus) :

En partenariat avec l'éducation nationale, en compléments des fiches éducatives du parcours eau, la CATLP va proposer à 35 classes de notre territoire, de bénéficier de trois demi-journées d'animations en classe. Ces animations seront réalisées par un prestataire et auront lieu au cours de l'année 2025.

En termes de recettes, cette action devrait être financée par plusieurs partenaires : Agence de l'Eau Adour Garonne et part régionale du COT de l'ADEME.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : de modifier le programme d'actions 2025 du PCAET selon les éléments ci-dessus et pour le budget suivant :

- Défi Locavore : 30 000 euros,
- Animation scolaire sur le changement climatique, thème Energie : 40 000 euros,
- Animation scolaire sur l'eau : 40 000 euros.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 11 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 11 AVR. 2025

Publication le : 11 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.022

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Convention de mise à disposition partielle de service suite au retrait de la CATLP du SPANC de l'ADOUR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la demande des communes et dans un souci de cohérence territoriale, le SPANC de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées compte 6 nouvelles communes : HORGUES, SALLES-ADOUR, MOMERES, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR. Ces communes étaient auparavant gérées par le SPANC de l'ADOUR.

Afin de ne pas déstabiliser le fonctionnement de ce SPANC, il est proposé une convention de mise à disposition partielle de service :

- La convention proposée est pour une durée indéterminée,
- Le SPANC de l'Adour continue à effectuer les missions techniques sur les 6 communes concernées (et éventuellement sur d'autres communes de la CATLP, avec une indemnité au réel) ; la CATLP étant en charge de la partie financière,
- La CATLP rembourse au réel le SPANC de l'ADOUR des frais de fonctionnement du service mis à disposition correspondant uniquement aux missions (contrôles et avis) réalisées sur les 6 communes concernées.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition partielle de service suite au retrait partiel de la communauté de d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées du SPANC de l'ADOUR.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président

Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.023

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et la pose du réseau d'eau potable sur le nouveau pont Peyramale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) est compétente en matière d'Eau et d'Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020.

La commune de Lourdes va construire un nouveau pont au-dessus du Gave de Pau, en remplacement du pont Peyramale endommagé lors des crues de 2012 et 2013.

Le pont présente actuellement dans son tablier une canalisation de distribution d'eau potable en fonte grise de DN 175mm. Celle-ci pourra être déposée lors des travaux de reconstruction. Le réseau d'eau potable devra cependant être intégré et repositionné sur le nouvel ouvrage.

Pour ce faire, afin de faciliter le phasage et la coordination des travaux, il est proposé la passation de la présente convention de mandat, ayant pour objet :

- De confier à la ville de Lourdes le soin d'acquérir et d'installer, au nom et pour le compte de la CATLP le nouveau réseau d'eau potable,
- De confier à la ville de Lourdes les travaux de raccordement du nouveau réseau d'eau potable au réseau existant.

Par conséquent, la convention jointe est établie entre la commune de Lourdes et la CATLP.

Le programme de l'opération a été défini par la ville de Lourdes après acceptation de la CATLP et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est arrêtée à **79 300 € HT**.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lourdes et tout document afférent à la présente décision.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 07 AVR. 2025

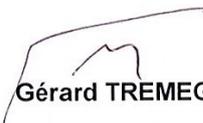
Transmission en Préfecture le : 07 AVR. 2025

Publication le : 07 AVR. 2025

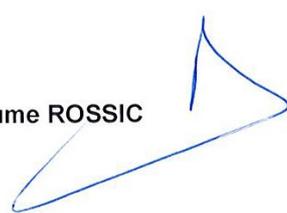
Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,


Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.025

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 79

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Pierre DARRÉ, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 16

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle

LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Intégration du réseau d'eau potable du lotissement du **MARILOU à HORGUES (65310)**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

M. Dhugues Joseph, Mme Esquerre Janine, Mme Fourré Colette ont demandé à la commune de Horgues l'intégration de la voirie interne du lotissement privé « Marilou » dans le domaine public communal. De ce fait, la commune de Horgues demande au service eau/assainissement de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, l'incorporation au domaine public du réseau d'eau potable suite à la rétrocession de la voirie à la commune.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de valider la demande de la commune de Horgues concernant l'intégration du réseau d'eau potable au domaine public de la CATLP.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

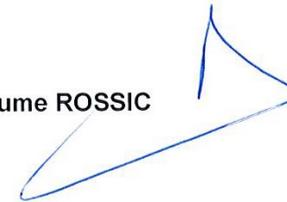
Jean-Luc REVILLER

Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,



Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.026

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 78

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAIZE, M. Bernard LACOSTE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 17

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUIERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAIZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI

donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Christian PEDEBOY

Objet : Approbation de la convention particulière de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) au titre de l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-11-2,
Vu le Code des Transports,
Vu la Loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,
Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 novembre 2019 d'orientation des mobilités notamment son article 4,
Vu l'ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet Sud-Ouest,
Vu le décret n°2022-636 du 322 avril 2022 relatif à la Société du Grands Pojet Sud-Ouest
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération du Conseil Communautaire N°1 du 15 décembre 2021 approuvant le plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO),
Vu la délibération n°11 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 approuvant l'avenant n°1 au plan de financement pour la réalisation du GPSO,
Vu la délibération n°15 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 approuvant la convention particulière de financement au titre de l'année 2023.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération en date du 29 janvier 2024 le Conseil d'Administration de la SGPSO a adopté son budget primitif 2024 consacrant que la société était rentrée dans son rythme de croisière et qu'il fallait appliquer de façon pleine et entière le principe du 40ème concernant les contributions budgétaires.

Par un courrier cosigné avec le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées le 6 mars 2024, nous avons fait savoir au préfet de Région que nous conditionnions notre participation à des engagements de l'Etat sur la pérennisation de l'OSP Tarbes-Paris.

Par un courrier en date du 24 octobre 2024 le Préfet de la Région Occitanie, la Présidente de la Région Occitanie et le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine nous ont répondu que l'Etat s'était saisi du sujet en confiant une mission à l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.

Afin de prendre en compte cette situation particulière le conseil d'administration de la société GPSO du 4 décembre 2024 nous propose de signer une convention particulière pour l'année 2024 ramenant notre contribution à 155 000 euros au lieu de 300 000 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire de signer cette convention particulière pour 2024 en y indiquant que le montant de 155 000 euros représentatif de notre contribution à l'étape 2 (ligne nouvelle Sud Gironde-Dax) nous sera remboursé si cette étape 2 ne se réalisait pas car l'Etat n'a à ce jour pas confirmé son engagement de la financer.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention particulière de financement au titre de l'année 2024 entre la CATLP et la Société du Grand Projet du Sud-Ouest annexée ci-jointe.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention de financement pour 2024 et prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Pour : 73
Contre : 11
Abstention : 19

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

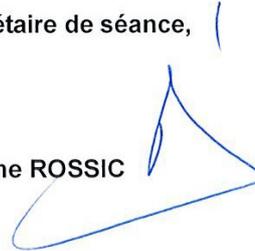
Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance, (

Guillaume ROSSIC 

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.027

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 77

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 18

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 25

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Mohamed DILMI

donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Christian PEDEBOY

Objet : Approbation du compte financier unique 2024 - Transports

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

La CA-TLP doit approuver le compte financier unique du Budget Annexe des transports dont les résultats sont les suivants :

Le compte financier unique du **budget annexe des transports** pour l'année 2024 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de **9 148 365.42 €**
- un excédent cumulé en section d'investissement de **5 474 968.66 €**

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : : d'approuver les résultats et l'exécution du compte financier unique 2024 du Budget Annexe des Transports tel que présenté en détail ci – dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 1 (M. Gérard TREMEGE)

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

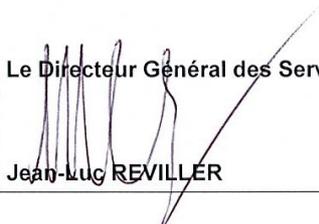
Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 07 AVR 2025

Transmission en Préfecture le : 07 AVR 2025

Publication le : 07 AVR 2025

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc REVILLER

Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.028

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Christian PEDEBOY

Objet : Affectation du résultat 2024 - Transports

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées réuni le 27 mars 2025, après avoir adopté le compte financier unique du budget annexe des transports pour l'exercice budgétaire 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Budget Annexe des Transports

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2024	- 636 081.39
Excédent antérieur	9 784 446.81

Résultat de l'exercice 2025	9 148 365.42
-----------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024	692 126.96
Excédent antérieur	4 782 841.70

Résultat de l'exercice 2025	5 474 968.66
-----------------------------	--------------

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

L'excédent de fonctionnement cumulé et l'excédent d'investissement au budget primitif 2025 du **Budget Annexe des Transports de la façon suivante :**

- **9 148 365.42 € au compte budgétaire 002** en recettes de fonctionnement
- **5 474 968.66 € au compte budgétaire 001** en recettes d'investissement

Article 1 : d'approuver l'affectation du résultat 2024 du budget annexe des transports comme présentée ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

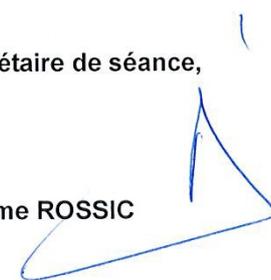
Jean-Luc REVILLER

Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,



Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.029

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Christian PEDEBOY

Objet : Budget Primitif 2025 - Transports

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget primitif du budget annexe des transports pour l'exercice 2025 s'élève en recettes à la somme de 23 914 432.42 € contre 16 118 880.00 € en dépenses, il se décompose donc de la manière suivante :

➤ **La section de fonctionnement s'élève à 16 118 880. 00 €**

Les recettes se composent principalement du versement transport estimé à 11 800 000 €, d'une dotation de région Occitanie de 2 000 000€ au titre du transfert et de la coopération sur la compétence transports scolaires, d'un remboursement des élèves de la région Occitanie et Nouvelle Aquitaine et des frais d'inscription aux transports scolaires pour 440 000 €, d'une dotation de l'Etat pour 495 000 €.

Les dépenses comprennent principalement :

- 10 800 000 € pour les contributions forfaitaires à verser aux délégataires,
- 2 900 000 € pour les transports scolaires,
- 550 000 € pour les fonds d'aide financière de concours piste cyclable,
- 531 000 € de dotations aux amortissements,
- 530 000 € de contribution à verser à l'aéroport TLP, coût accompagnateur et dotation forfaitaire à l'autorité organisatrice de second rang,
- 370 000 € pour des remboursements de frais de personnel au budget principal.

➤ **La section d'investissement s'élève à 6 005 968.66 € en recettes et à 408 667 € en dépenses**

Les recettes se composent de 531 000 € de dotations aux amortissements.

Les dépenses comprennent principalement 130 000 € de travaux pour l'aménagement de la voie cyclable sur la zone d'activité de Bastillac et de 100 000 € de frais d'étude pour l'élaboration du PDU.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver le budget primitif du budget annexe des transports pour l'exercice 2025.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.030

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents: 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Charte du bénévole - Bibliothèques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le rapport publié en 2022, par l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) fait état d'environ 70 000 personnes qui sont aujourd'hui engagées dans une action de bénévolat en bibliothèques territoriales et recommande aux collectivités d'encadrer le bénévolat pour les raisons suivantes :

- Proposer aux bénévoles, et à la collectivité, les conditions d'une sécurité juridique la plus grande possible,
- Définir le cadre d'exercice des bénévoles, clarifier leur statut, leur mode de recrutement,
- Définir clairement entre bénévoles et professionnels, les droits et missions de chacun.

Sur le territoire de la CATLP, 3 établissements (Odos, Soues, Ibos) sont gérés par des bénévoles, sous la responsabilité d'une coordinatrice des bibliothèques de proximité.

Certains bénévoles collaborent aussi plus ponctuellement dans d'autres bibliothèques et peuvent intervenir dans les médiathèques structurantes pour des actions particulières (ex : Grainothèque à Lourdes).

Pour rappel : « Est un bénévole, toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. » d'après le Conseil Économique et Social du 24 février 1993.

1- La charte du bénévole

Afin d'encadrer l'activité des bénévoles au sein des établissements du réseau de lecture publique de la CATLP, une charte du bénévolat a été élaborée (jointe en annexe).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la charte du bénévole, qui sera portée à la connaissance du bénévole recruté par le réseau de lecture publique, et signée par les parties.

2- Dédommagement des dépenses engagées

Dans le cadre du bénévolat, le bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération tant en espèces, qu'en nature de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.

Cependant, il a droit au dédommagement des dépenses qu'il a engagé dans le cadre de ses missions :

- a) Frais de déplacement
- b) Frais de repas
- c) Frais d'hébergement

Conformément au décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, le Conseil Communautaire autorise le remboursement des frais, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Par la présente délibération le Conseil Communautaire, autorise le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la charte du bénévolat, jointe en annexe.

Article 2 : d'approuver le dédommagement des dépenses engagées par le bénévole.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à dresser, tenir à jour, dater et signer la liste des bénévoles.

Article 4 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer et prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

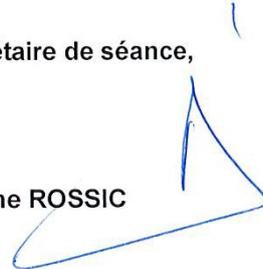
Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.031

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents: 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

**Objet : Modification du Règlement Intérieur pour le Réseau des Enseignements Artistiques
Musique et Danse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Réseau des Enseignements Artistiques de l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, regroupe le Conservatoire Henri Duparc - Conservatoire à Rayonnement Départemental -, et les Ecoles de musique communautaires, établissements spécialisés d'éducation artistique Musique et Danse.

Il convient de modifier le Règlement Intérieur du Réseau, afin de le centrer sur les règles d'organisation et de fonctionnement applicables à toute personne présente dans l'enceinte des Etablissements du Réseau.

Le Règlement concernant l'accès et l'utilisation de la médiathèque du Réseau est annexée au R.I. (annexe 1).

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver le Règlement Intérieur du Réseau des Enseignements Artistiques et l'annexe 1 concernant la médiathèque du Conservatoire Henri Duparc.

Article 2 : de le transmettre à toute personne lors de son inscription dans un des Etablissements du Réseau, dont l'acceptation est mentionnée sur le dossier de réinscription ou d'inscription.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

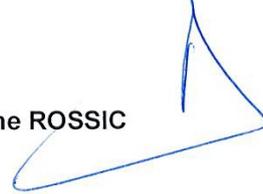
Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.032

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents: 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Adhésion Initiative Pyrénées pour 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 5214-16,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la demande d'adhésion au Réseau Initiative Pyrénées du 25 février 2025.

EXPOSE DES MOTIFS :

L'association Réseau Initiative Pyrénées a pour objet de favoriser la création d'activités et d'emplois sur le territoire. Elle aide les porteurs de projet en renforçant leurs fonds propres, leur permettant d'obtenir un financement bancaire complémentaire. Ce soutien se manifeste par un prêt d'honneur à 0%, personnel et sans garantie bancaire.

Ainsi, en 2024 à titre d'exemple, Initiative Pyrénées a accueilli 162 porteurs de projets malgré la baisse significative du nombre de candidats à la création d'entreprise sur le territoire communautaire dont 36 ont été accompagnés et financés par l'octroi de près de 317 500 € de prêts d'honneur. Ces projets devraient permettre la création immédiate de 106 emplois.

Au-delà du partenariat qui nous lie dans le cadre du BDEA Adour au profit des entreprises du territoire, Réseau Initiative Pyrénées mettra en place en 2025, 3 nouveaux outils originaux :

- Initiative Santé : faciliter l'installation de professionnels de santé diplômés d'Etat
- Initiative Cœur de Ville/Cœur de Bourg : compléter les aides des EPCI pour l'implantation de commerces ou services de proximité
- Initiative Transition : pour des investissements liés à la transition énergétique.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer à l'association Initiative Pyrénées en versant une cotisation représentant 0.15 euros par habitant, soit 19 553,70 € pour l'année 2025.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (M. Gilles CRASPAY)

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 28 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

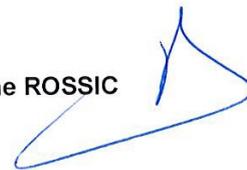
Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.033

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents: 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la CATLP en 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4, et L.5211-37, Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan retrace toutes les acquisitions et cessions ayant fait l'objet d'une signature d'acte au cours de l'année 2024, il précise la nature du bien, sa localisation, l'identité du vendeur ou de l'acquéreur, la date de l'acte et le prix.

Ce bilan est annexé au compte administratif 2024.

Lorsque ces opérations sont effectuées dans le cadre d'une convention avec une commune, la copie de cette délibération sera transmise à la commune concernée dans les deux mois suivant son adoption.

A- ACQUISITIONS PAR LA CATLP

LIEU	VENDEUR	PARCELLES	NATURE DU BIEN	PRIX GLOBAL	DELIBERATION Bureau Communautaire		ACTE DATE DE SIGNATURE
					Date	N°	
ZAC ECOPARC	SARL EHRMANN	AD 317	Terrain	22 250,00 €	23/03/2023	25	25/01/2024
ZAC Parc de l'Adour	Commune de Soues	AA 917	Bande de terrain	1,00 €	01/02/2024	18	22/07/2024
ZAC Parc de l'Adour	Commune de Séméac	AR 318	Bande de terrain	1,00 €	01/02/2024	18	05/11/2024

Tarbes	Mme ZIGLER	BK 192	Terrain	12 365,50 €	21/03/2024	24	20/12/2024
--------	------------	--------	---------	-------------	------------	----	------------

Montant total des acquisitions : 34 617,50 €

B- CESSIONS PAR LA CATLP

LIEU	ACQUEREURS	PARCELLES	NATURE DU BIEN	PRIX GLOBAL HT	DELIBERATION Bureau Communautaire		ACTE DATE DE SIGNATURE
					Date	N°	
ZAC ECOPARC	SARL EHRMANN	AD 318	Terrain	39 775,00 €	23/03/2023	25	25/01/2024
ZAC Parc des Pyrénées	BSTP TRANSPORTS	I 1678	Terrain	140 070,00 €	01/02/2024	17	27/02/2024
ZAC Parc des Pyrénées	EURALIS IMMOS	I 1676 -1691	Terrain	9 702,00 €	12/07/2023	16	25/03/2024
Zone de Saux	SCI ANTICYTHERE	DK 240 - 242 - 244	Terrain	156 910,00 €	23/03/2023	23	27/03/2024
Pôle Artisanal du Gabas	SCI DOUCINET	ZE 121- 122	Terrain	33 085,00 €	16/05/2024	3	18/07/2024

Montant total des cessions : 379 542 €

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la CATLP pour l'année 2024.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

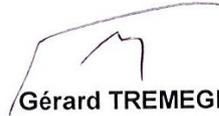
Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.034

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents: 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Régularisation des références cadastrales concernant la levée d'option d'achat dans le cadre du crédit-bail entre la CATLP et la Coopérative du Haricot Tarbais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu le crédit-bail entre la CAGT et la Coopérative du Haricot Tarbais en date du 25 juillet 2002,
Vu la délibération n°7 du Conseil Communautaire en date du 14 juin 2013,
Vu le crédit-bail entre la CAGT et la Coopérative du Haricot Tarbais en date du 11 janvier 2010,
Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire en date du 16 janvier 2025.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par acte authentique de crédit-bail entre la CAGT et la Coopérative du Haricot Tarbais en date du 25 juillet 2002, il a été réalisé l'opération de financement comportant l'acquisition de la parcelle cadastrée CK 829. Mais lors des opérations de travaux, la parcelle CK 829 a fait l'objet d'une division cadastrale en date du 9 avril 2014, portant les n° CK 933 et CK 934. La parcelle CK 933 est devenue propriété de la Coopérative du Haricot Tarbais et la parcelle CK 934 est restée propriété de la CATLP.

Par acte authentique de crédit-bail entre la CAGT et la Coopérative du Haricot Tarbais en date du 11 janvier 2010, il a été réalisé l'opération de financement comportant l'acquisition de la parcelle cadastrée CK 828, afin de réaliser une extension de bâtiment, mais la parcelle CK 934 ayant été cadastrée ultérieurement n'a pas pu être mentionnée à l'acte.

Suite à la demande de la Coopérative du Haricot Tarbais d'acquérir le bien immobilier, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 16 janvier 2025, a approuvé la levée d'option d'achat dans le cadre du crédit-bail entre la CATLP et la Coopérative du Haricot Tarbais, ainsi que la cession de l'ensemble immobilier cadastrée CK 828, conformément à l'acte du 11 janvier 2010.

Aujourd'hui, afin de régulariser cette situation, et de permettre la levée d'option d'achat ainsi que la cession de l'ensemble immobilier et des parcelles cadastrées CK 828 et CK 934, il convient au Conseil Communautaire d'approuver :

- 1- La régularisation de l'acte authentique du crédit-bail du 11 janvier 2020 par un acte rectificatif afin de corriger l'assiette en y ajoutant la parcelle CK 934,
- 2- La levée d'option d'achat pour la nouvelle assiette, soit les parcelles cadastrées CK 828 et CK 934,
- 3- La cession de l'ensemble immobilier et des parcelles cadastrées CK 828 et CK 934 d'une contenance totale de 1 496 m², au prix de 1 €, au profit de la Coopérative du Haricot Tarbais.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la régularisation de l'acte authentique de crédit-bail entre la CATLP et la Coopérative du Haricot Tarbais concernant la parcelle CK 934.

Article 2 : d'approuver la levée d'option d'achat dans le cadre du crédit-bail entre la CATLP et la Coopérative du Haricot Tarbais en date du 11 janvier 2010.

Article 3 : d'approuver la cession de l'ensemble immobilier et des parcelles cadastrées CK 828 et CK 934.

Article 4 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

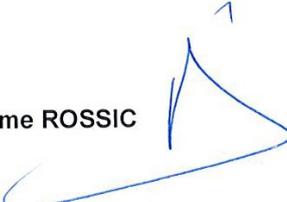
Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC 

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.035

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jean-Paul GERBET

Objet : Modification du règlement intérieur des aires permanentes d'accueil pour gens du voyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2024, la Communauté d'Agglomération a revu à la hausse ses tarifs pratiqués sur les aires d'accueil (eau, électricité, droit d'usage).

Ces augmentations ont été difficilement supportables par les familles, notamment lors des périodes les plus froides de l'hiver. Par conséquent, il est proposé de baisser le prix actuel du kWh, de 0.20 € à 0.15 €, à partir du 1^{er} mai 2025. A partir de cette date, les tarifs appliqués seront donc les suivants :

Tarifs au 2 mai 2024	Tarifs au 01 mai 2025
Eau : 3.00 €/m ³	Eau : 3.00 €/m ³
Electricité : 0.20 €/kWh toute l'année	Electricité : 0.15 €/kWh toute l'année
Droit d'usage : 1.00 €/j toute l'année	Droit d'usage : 1.00 €/j toute l'année

Les autres clauses du règlement intérieur sont inchangées.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage, joint à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.036

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jacques GARROT

Objet : Actualisation des crédits de paiement ouverts au BP 2025 pour les autorisations de programme 202402 "fonds de concours aux communes 2024" et 202403 "fonds d'aide aux communes pour catastrophes naturelles et travaux d'urgences pour intempéries"

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu l'article R 2311-9 du CGCT relatifs aux autorisations de programme et d'engagement,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté en Conseil communautaire du 30 novembre 2023
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 relative à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M.27 à compter du 1^{er} janvier 2024,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire acté en conseil communautaire le 28 novembre 2024,
Vu la délibération n° 4 du conseil communautaire du 16 janvier 2025 relative au vote et actualisation des AP et CP dans le cadre du vote du BP 2025,
Vu le traitement par le service finances, en fin d'exercice, des crédits paiements ouverts en 2024 et non consommés, reportés sur l'exercice 2026,
Vu la demande du service de la politique contractuelle en charge de la gestion des AP relatives au fonds de concours versées aux communes de modifier les CP 2025 pour les AP 202402 et 202403.

EXPOSE DES MOTIFS :

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du CGCT et au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté par la CA-TLP, de réviser le montant initial des autorisations de programme et des crédits de paiement votés lors du budget primitif du budget principal 2025.

Suite à la demande du service Politique Contractuelle, il convient de modifier les crédits de paiement ouverts au BP 2025 pour l'AP 202402 intitulée « Fonds de concours aux communes pour l'exercice 2024 » et l'AP 202403 intitulée « Fonds d'aides aux communes pour catastrophes naturelles et travaux d'urgence » de la manière suivante :

Programme	AP - Date de création	Durée	Montant de l'AP BP 2025	CP 2025	CP 2026	
					CP 2026 voté au BP 2025	CP 2026 avec reprise CN 2024 non consommés
AP202303 FONDS D'AIDE AUX COMMUNES POUR CATASTROPHES NATURELLES ET TRAVAUX D'URGENCES INTEMPERIES	2023	3	500 000,00 €	70 000,00 €	253 020,00 €	374 870,00 €
PROPOSITION SERVICE POLCONT POUR DM N°1 MARS 2025			500 000,00 €	100 000,00 €		344 870,00 €
AP202402 FONDS DE CONCOURS COMMUNES 2024	2024	3	763 369,00 €	205 800,00 €	100 000,00 €	368 016,00 €
AP OUVERTE AU 2024 POUR 500 000 € - DM sep 2024 : 763 369 €						
PROPOSITION SERVICE POL CONT POUR DM N°1 MARS 2025			763 369,00 €	473 816,00 €		100 000,00 €

Les autres AP ouvertes au BP 2025 ainsi que les crédits de paiements qui s'y rattachent restent inchangés.

L'exposé du Rapporteur entendu,
 Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

ARTICLE 1 : d'approuver les révisions des CP, ouverts au budget primitif du budget principal 2025, des AP 202402 et 202403, conformément au détail exposé ci-dessus et d'intégrer celles-ci à la DM N°1 du budget principal 2025.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

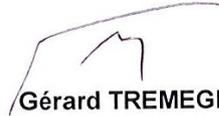
Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

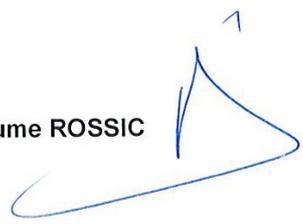
Le Président



Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.037

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jacques GARROT

Objet : Attribution du Fonds d'Aide aux Communes 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté du grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°2-2 du 28 juin 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant, portant création d'un fonds d'aide aux communes, d'un fonds de concours contrat régional unique et d'un fonds de concours accessibilité réseau de bus dans le cadre de l'ADAPT,

Vu le règlement d'attribution du Fonds d'Aide aux Communes,

EXPOSE DES MOTIFS :

43 communes « dites prioritaires » ont déposé une demande d'aide, à savoir :

- 26 communes de moins de 300 habitants
- 13 communes entre 300 et 2 000 habitants
- 4 communes de plus de 2 000 habitants

Le montant total du FAC sollicité s'élève à 586 714 € et le montant prévisionnel des travaux subventionnés à ce titre s'élève à 5 126 595,77 € HT,

Conformément au règlement, 5 communes (ASPIN-EN-LAVEDAN, JARRET, BAZET, ODOS et JUILLAN) sollicitent une avance du Fonds d'Aide aux Communes 2027 – le montant total de l'avance s'élève à 101 075 €,

Conformément au règlement d'attribution, les dossiers déposés par 4 communes bénéficiaires du FAC en 2024 (à savoir JULOS, LOUEY, HORGUES et SOUES) et dites « non prioritaires » ne peuvent pas être retenus,

Vu l'avis émis le 3 mars 2025 par la commission Fonds de Concours sur le projet d'attribution du FAC 2025,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025,
Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'attribution du Fonds d'Aide aux Communes 2025,
conformément au tableau ci-annexé,

L'exposé du Rapporteur entendu,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des fonds d'aide aux communes dites prioritaires conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

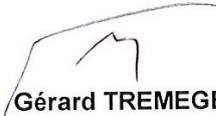
Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

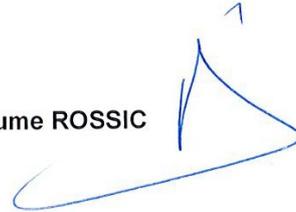
Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC



Conseil communautaire du 27 mars 2025

Délibération n° CC 2025-03-27.038

Date de la convocation : 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 75

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Marc BÉGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, M. Vincent ABADIE, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Christiane ARAGNOU, M. Erick BARROQUERE THEIL, M. Francis BORDENAVE, M. Serge BOURDETTE, M. Lucien BOUZET, M. Jean-Marc BOYA, Mme Rébecca CALEY, Mme Viviane CARCAILLON, M. Rémi CARMOUZE, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Joël CAZEDEBAT, M. Hervé CHARLES, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Romain GIRAL, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, Mme Michèle DUFFOUR, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Francis LAFON-PUYO, M. Bruno LARROUX, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Joffrey LESAGE, M. Roger LESCOUTE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Sylvain PERETTO, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Lola TOULOUZE, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claire-Elodie COMBES, M. Philippe SOULE-PERE, M. Julien NIGON, M. Christophe ROMAN.

Étaient excusé(s) : 21

M. Gérard CLAVÉ, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Marie-Christine ASSOUERE, M. Gérard BOUÉ, M. Jean BURON, M. Claude CAUSSADE, M. Christophe CAVAILLES, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Sébastien CYPRES, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Patrick PEY, M. Paul SADER.

Avaient donné pouvoir : 24

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, M. Jean-Michel SEGNERE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE THEIL, Mme Marie-Henriette CABANNE donne pouvoir à M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Cécile PREVOST donne pouvoir à Mme Sylvie MAZUREK, Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à Mme Rébecca CALEY, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel

ALONSO, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Patrick GASCHET donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Christian LABORDE, M. René LAPEYRE donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Claude LESGARDS donne pouvoir à M. Alain TALBOT, Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Régine TOSON donne pouvoir à M. Philippe SOULE-PERE.

Absents : 13

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, Mme Angélique BERNISSANT, M. Yves CARDEILHAC, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, M. Henri FATTA, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Myriam MENDEZ, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Rapporteur : Jacques GARROT

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle au titre des travaux d'urgence suite aux intempéries a la commune de Cheust

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté du grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5216-5 paragraphe VI,
Vu la délibération n°2-2 du 28 juin 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant, portant création d'un fonds d'aide aux communes, d'un fonds de concours contrat régional unique et d'un fonds de concours accessibilité réseau de bus dans le cadre de l'ADAPT,
Vu le dossier déposé le 8 décembre dernier par la Commune de CHEUST sollicitant une aide financière au titre du Fonds Travaux d'Urgence afin d'effectuer les travaux de réfection du pont. Les dégâts ont été causés par les crues torrentielles des 2 et 3 septembre 2024,
Vu l'avis de la Commission Fonds de Concours réunie le 3 mars dernier,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif.

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément au règlement d'attribution du fonds d'aide aux communes – paragraphe Travaux d'urgence, la commission Fonds de Concours dans sa séance du 3 mars 2025 a examiné le dossier et propose d'affecter exceptionnellement la somme de 11 936 € à la commune de CHEUST,

La nature, le plan de financement et le montant d'aide proposé sont les suivants :

Travaux de réfection du pont
Cout prévisionnel de l'opération : 39 789 € H.T.

Le plan de financement est le suivant ;

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Etat	DETR 2025	O	N	11 936,00	30
Conseil Départemental	FAR 2025	N			
CA Tarbes Lourdes	Fonds TX URGENCE	O		11 936,00	30

Pyrénées					
Part communale				15 917,00	40
TOTAL				39 789,00	100

L'attribution se concrétisera par la signature d'une convention avec la commune.

L'exposé du Rapporteur entendu,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution de 11 936 € à la Commune de CHEUST et ce à titre exceptionnel dans le cadre des travaux d'urgence.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer et prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et notamment à signer la convention d'attribution.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 20 MARS 2025

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 01 AVR. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Publication le : 01 AVR. 2025

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc REVILLER

Le Président


Gérard TREMEGE

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ROSSIC

